

L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XX^e siècle

The Demographic Growth of Native Peoples in Canada in the 20th Century

El crecimiento demográfico de los grupos autóctonos del Canadá en el siglo XX

Norbert Robitaille and Robert Choinière

Volume 16, Number 1, avril 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600606ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600606ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Robitaille, N. & Choinière, R. (1987). L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XX^e siècle. *Cahiers québécois de démographie*, 16(1), 3–35. <https://doi.org/10.7202/600606ar>

Article abstract

After presenting the various concepts defining the native peoples (registered and non registered Indians, Metis, Inuit), the authors examine the geographical distribution of the native populations in 1981, and their growth since 1901. The evolution of the age structure is also considered, and compared to the one observed for the Canadian population as a whole. Finally, the components of demographic growth (fertility, mortality, migration, ethnic and linguistic mobility) are analysed. Results show that the growth rate of the native populations is much higher than the rate of the total Canadian population. This is mainly due to higher, but rapidly declining, fertility rates.

L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XX^e siècle

Norbert ROBITAILLE et Robert CHOINIÈRE*

1. LES CONCEPTS

Qui est autochtone au Canada ? Intuitivement on peut répondre qu'il s'agit des descendants des populations qui habitaient le territoire actuel du Canada au moment de l'arrivée des premiers Européens aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Ne disposant pas de généalogie pour l'ensemble de la population canadienne, il est impossible d'opérationnaliser rigoureusement cette définition. Cependant, si, à ce critère généalogique, on ajoute un critère culturel concernant le sentiment d'appartenance, on peut alors repérer, de façon relativement efficace, le sous-ensemble de la population canadienne dont les individus se perçoivent comme autochtones. C'est ce qu'a fait le recensement canadien en définissant la population autochtone à partir de la question suivante : «À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent ?» (figure 1). Pour ceux qui se considéraient autochtones, les quatre choix suivants étaient offerts : Inuit, Indien inscrit, Indien non inscrit et Métis. On avisait de plus les autochtones, dans le guide qui accompagnait le questionnaire, de ne pas tenir compte de la référence à la première arrivée sur le continent.

* Groupe de recherche sur la démographie québécoise, Département de démographie, Université de Montréal.

Cet article a été réalisé dans le cadre d'une recherche financée par les organismes suivants : le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Secrétariat d'État. Pour la réalisation de cet article, nous avons bénéficié en outre de la collaboration de Statistique Canada, du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada ainsi que du ministère des Affaires sociales du Québec, qui nous ont fourni des données récentes.

Figure 1

Question 26 du recensement canadien de 1981 permettant de repérer les autochtones

26. ■ À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?
(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

25 ☐ Français	Autochtones
26 ☐ Anglais	37 ☐ Inuit
27 ☐ Irlandais	38 ☐ Indien inscrit
28 ☐ Écossais	39 ☐ Indien non inscrit
29 ☐ Allemand	40 ☐ Métis
30 ☐ Italien	
31 ☐ Ukrainien	
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)	
33 ☐ Polonais	
34 ☐ Juif	
35 ☐ Chinois	
36 ☐ 	
Autre (précisez)	

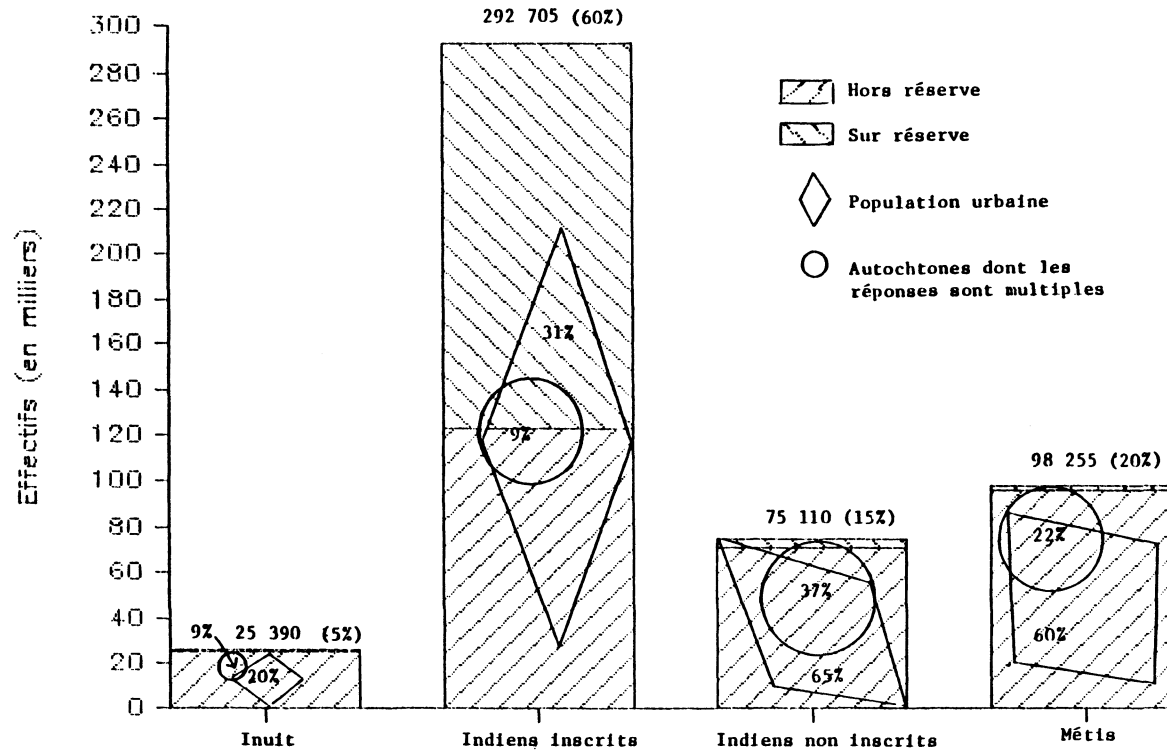
Source : Recensement du Canada, 1981.

La compilation des réponses à cette question fait dire au recensement que la population autochtone du Canada est, au 3 juin 1981, de 491 450 personnes, soit un peu plus de 2 % de la population canadienne. Celles-ci se répartissent de la façon suivante entre les quatre grands groupes susmentionnés, comme en témoigne la figure 2 : Indiens inscrits, 60 %; Métis, 20 %; Indiens non inscrits, 15 % et Inuit, 5 %.

Pour comprendre la signification des quatre catégories ci-dessus, on doit savoir qu'il existe au Canada un registre des Indiens, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans lequel jusqu'à tout récemment ne pouvaient être inscrits que les individus mâles de sang indien «dans la lignée masculine», leur épouse ou veuve, leurs enfants légitimes, de même que les enfants illégitimes des femmes indiennes.

Figure 2

Population autochtone selon l'origine ethnique dans les réserves et hors réserves, urbaine et rurale, et dont les réponses au recensement furent simples et multiples, Canada, 1981



Source : Recensement du Canada, 1981.

Note : Les cercles et les losanges sont à la même échelle que les rectangles de l'histogramme. Cependant, leur position sur le rectangle n'est pas significative.

On estime que les modifications récemment apportées à la *Loi des Indiens*, pour la rendre conforme à la nouvelle Charte des droits du Canada, auront pour effet de permettre à quelque 16 000 femmes (et à leurs 46 000 enfants) de recouvrer leur statut d'Indienne. Ces règles d'accès au registre des Indiens sont en effet régies par la *Loi des Indiens*, qui jusqu'à tout récemment stipulait même expressément «que les Indiennes qui épousent un homme non inscrit au registre des Indiens perdent leur statut et que les enfants de ces mariages n'y ont pas droit (art. 12 (1)b de la loi)» (Fernandez, 1983:423). Les «Indiens inscrits», tels que définis selon le recensement (figure 1), sont ceux qui déclarent, au moment du recensement, être d'origine «Indien inscrit», et on peut croire, à défaut de disposer de plus amples informations, qu'il s'agit là, pour la plupart, des mêmes individus que l'on retrouve dans le registre des Indiens.

Cette équation n'est cependant pas rigoureusement vraie, dans la mesure où certaines personnes peuvent s'inscrire dans cette catégorie parce qu'un de leurs ancêtres était «Indien inscrit». Par ailleurs, certaines personnes qui ont le statut d'Indien inscrit peuvent faire état d'une autre origine au recensement. Par exemple, l'épouse d'un Indien inscrit, qui n'aurait aucun ancêtre autochtone, pourrait avoir le statut d'Indienne, donc être inscrite au registre, tout en faisant état, au recensement, de l'origine non autochtone de ses ancêtres. On ne sera donc pas surpris de ne pas trouver au recensement le nombre d'Indiens inscrits enregistrés en 1981 au registre, qui était d'environ 323 782 (Perreault, Paquette et George, 1985:12).

Alors que la catégorie «Indien inscrit» fait référence à un critère objectif, à savoir l'inscription ou la non-inscription au registre des Indiens, les autres catégories sont plutôt fondées sur une perception subjective de la part des individus. Il est certain que la catégorie «Indien non inscrit» regroupe un certain nombre d'Indiens exclus du registre des Indiens, mais qui considèrent quand même appartenir au groupe indien. C'est par exemple le cas des femmes indiennes qui ont perdu leur statut à cause de leur mariage à un non-Indien, et qui militent au sein d'associations dont un des principaux objectifs est de mettre fin aux pratiques discriminatoires de la *Loi des Indiens* envers les femmes (Taqralik, 1984:37). On doit cependant réaliser que parallèlement à ce groupe, peut se déclarer «Indien non inscrit» sans faire de fausse déclaration, quiconque a un sentiment d'appartenance au groupe indien. Le groupe des

«Indiens non inscrits» comprend donc sans doute un bon nombre de personnes d'origine ethnique plus variée que celle des individus du groupe «Indien inscrit».

La catégorie «Métis», pour sa part, fait référence aux descendants du groupe des Métis, entité socio-culturelle distincte qui remonte au XIXe siècle, et qui est issue du croisement d'Amérindiens et de personnes d'origine européenne. Même si le groupe des Métis se distingue de celui des Indiens non inscrits par sa référence à la communauté métisse du XIXe siècle, ces deux groupes ont en commun de ne pas être reconnus officiellement par les autorités gouvernementales et d'avoir souvent comme ascendants des personnes d'origine amérindienne et autre.

Les Inuit constituent une entité distincte d'autochtones. Leur localisation septentrionale - au nord de la ligne des arbres -, leur mode de vie particulier, conservé tard dans le 20e siècle, leur langue commune, leur culture et leurs origines spécifiques, en ont fait un groupe plus facilement repérable, que l'on distingue habituellement des autres autochtones.

La figure 2, en plus de présenter l'importance relative des quatre groupes d'autochtones, les singularise en en présentant certaines caractéristiques, à savoir le type de lieu de résidence (réserve, hors réserve; urbain, rural) et la proportion d'individus qui ont été repérés au recensement par des réponses simples ou multiples à la question de l'origine ethnique.

Commençons par cette dernière catégorie, qui fait l'objet du tableau 1. À la question de l'appartenance à un groupe ethnique ou culturel, plusieurs personnes ont donné une réponse comprenant plus d'un choix. Cela n'a rien d'étonnant, puisque chaque individu a une multitude d'ancêtres appartenant possiblement à des groupes ethniques divers. Cependant, au moment d'effectuer les compilations, on a regroupé les autochtones dans les quatre grands groupes du tableau 1, en redistribuant les 78 085 personnes qui avaient déclaré plus d'une origine, dont au moins une autochtone, de la façon suivante : 1° pour les 70 970 personnes dont une seule origine était autochtone, cette dernière a prévalu; 2° pour les 7 115 autres personnes, c'est-à-dire celles qui ont déclaré plus d'une origine autochtone, l'attribution d'une origine a été obtenue par un algorithme qui favorise l'origine indienne inscrite sur

Tableau 1
Population autochtone selon l'origine ethnique, réponses
simples et multiples, Canada, 1981

Origines autochtones	Type de réponse		
	Simple	Multiple	Total
Inuit	23 200 (5,6) 91,4 %	2 195 (2,8) 8,6 %	25 390 (5,2) 100,0 %
Indiens inscrits	266 420 (64,5) 91,0 %	26 280 (33,7) 9,0 %	292 700 (59,5) 100,0 %
Indiens non inscrits	47 235 (11,4) 62,9 %	27 870 (35,7) 37,1 %	75 105 (15,3) 100,0 %
Métis	76 515 (18,5) 77,9 %	21 740 (27,8) 22,1 %	98 255 (20,0) 100,0 %
Total des autochtones	413 370 (100,0) 84,1 %	78 085 (100,0) 15,9 %	491 450 (100,0) 100,0 %

Source : Recensement du Canada, 1981.

les réserves et l'origine imprimée sur le questionnaire si elles étaient en concurrence avec une origine manuscrite (voir figure 1). Enfin, dans le cas d'une concurrence entre deux ou plusieurs origines imprimées sur le questionnaire, le hasard a déterminé l'origine retenue (Boxhill, 1984:4).

Le nombre de personnes qui, dans chaque groupe, a donné plusieurs origines constitue un indice de l'homogénéité du groupe. C'est la raison pour laquelle nous l'avons représenté à l'échelle par un cercle sur la figure 2. Comme on pouvait s'y attendre, les réponses multiples sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses chez les groupes «Inuit» et «Indien inscrit», avec un pourcentage de 9 % dans ces deux cas, alors que la proportion correspondante chez les Indiens non inscrits et les Métis est respectivement de 37 % et 22 %. Ces résultats sont logiques, puisque ces deux derniers groupes, par leur définition même, sont plus susceptibles de comprendre des personnes d'origine ethnique double, c'est-à-dire à la fois autochtone et non autochtone.

Si on examine maintenant le caractère rural ou urbain (région dont la concentration démographique est de 1 000 habitants ou plus et dont la densité de population est de 400 habitants ou plus au kilomètre carré) de la population, pour les quatre sous-groupes d'autochtones, on observe que le pourcentage des «urbains» (représenté par des losanges sur le graphique 2) est de deux à trois fois plus élevé chez les Indiens non inscrits (65 %) et les Métis (60 %) que chez les Inuit (20 %) et les Indiens inscrits (31 %) (voir Statistique Canada, 1984, graphique 3). Les Métis et les Indiens non inscrits se situent, sous cet aspect, dans une situation intermédiaire entre les Indiens inscrits et les Inuit d'une part, et les non-autochtones d'autre part. Chez ces derniers, le pourcentage de la population urbaine avoisine en effet les 80 %.

Enfin, la dernière caractéristique représentée sur la figure 2 concerne la résidence sur et hors réserve. La réserve indienne, d'après le recensement de 1981, est un «territoire, le plus souvent rural et de taille variable, qui appartient à une tribu indienne en vertu de traités conclus entre le gouvernement fédéral et les Indiens. Elle échappe à la compétence des autorités locales et est administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord» (Statistique Canada, 1982:XV). Il existe au Canada, d'après le recensement de 1981, 628 réserves habitées¹. On voit bien, d'après la figure 2, que seul le groupe des «Indiens inscrits» comporte une proportion significative d'individus résidant sur des réserves (58 %). Par ailleurs, la presque totalité de la population vivant sur les réserves est composée d'Indiens inscrits (88 %).

De ce qui précède il se dégage, d'après le recensement canadien de 1981, une population autochtone d'un peu moins d'un demi-million, majoritairement rurale, dont 60 % est inscrite au registre, et 36 % vit dans les réserves. Bien qu'il s'agisse sans doute de la meilleure estimation globale de la population autochtone, elle peut certainement être sujette à caution, surtout en ce qui concerne la population des Indiens non inscrits et des Métis, dont les contours ne sont pas très précis.

1. Le recensement de 1981 énumère 766 subdivisions de recensement qui sont des réserves indiennes. D'un autre côté, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien compte 2252 réserves. La différence entre les deux sources s'explique par le fait que le recensement n'a retenu que les réserves habitées ou les réserves appartenant à une bande. Ainsi, parmi les réserves retenues par le recensement, il y en a 138 qui sont inhabitées.

Dans la suite de cette présentation, seront parfois regroupés les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Métis, dans une catégorie appelée «Autochtones non inuit».

2. LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La figure 3 permet de comparer la distribution géographique des différents groupes autochtones et de la population non autochtone. Ce dernier groupe, représenté à une échelle cent fois inférieure à celle des autres groupes, apparaît comme étant beaucoup plus concentré à l'est tandis que la majorité des autochtones vit dans les provinces des Prairies, de la Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

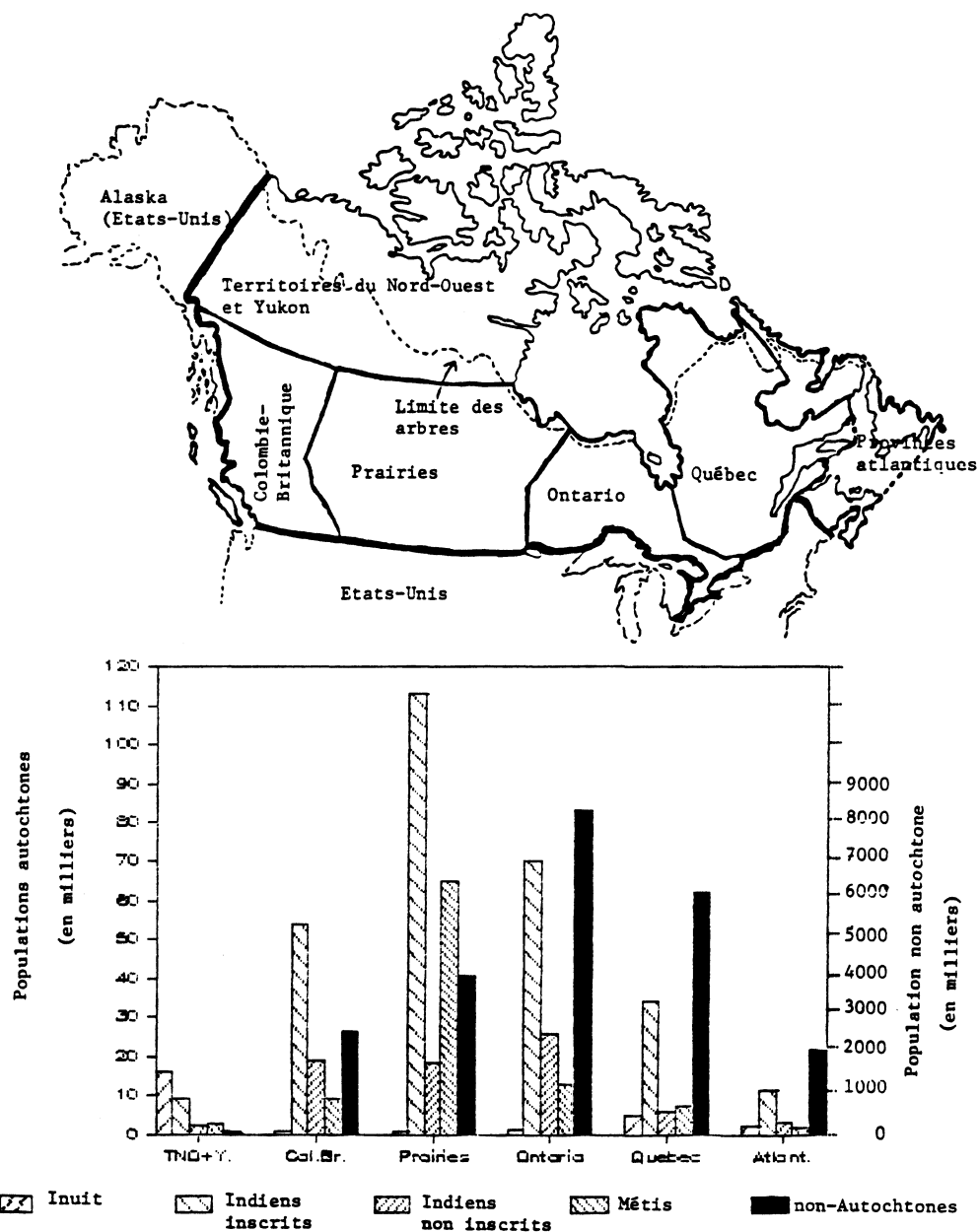
Si l'on examine maintenant les différents groupes autochtones, on observe que les Indiens inscrits, présents dans tout le Canada, sont, proportionnellement et en valeur absolue, surreprésentés à l'ouest de l'Ontario. Ils constituent partout le groupe autochtone majoritaire, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest où les Inuit sont majoritaires. À l'extérieur des Territoires, ces derniers ne se retrouvent d'ailleurs en nombre significatif qu'au Québec et dans les provinces de l'Atlantique (Labrador), les deux seules autres régions à avoir une longueur importante de côtes au nord de la ligne des arbres (limite au nord de laquelle les arbres ne poussent plus). Les Métis pour leur part sont concentrés en grande majorité dans les provinces des Prairies, alors que les Indiens non inscrits se retrouvent pour l'essentiel répartis entre ces dernières provinces, l'Ontario et la Colombie-Britannique.

3. L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

À partir des données des recensements canadiens portant sur l'origine ethnique des individus, on peut tenter de suivre l'évolution des effectifs des populations autochtones du Canada depuis 1901. On obtient ainsi, au tableau 2, une série d'effectifs pour les Amérindiens depuis 1901 et pour les Inuit depuis 1921. La population métisse n'a été recensée, en tant que telle, qu'en 1901, 1931 et 1981, tandis qu'aux autres recensements, elle fut répartie entre la population amérindienne et la population non autochtone.

Figure 3

Population selon l'origine ethnique et la région, Canada, 1981



Source : Recensement du Canada, 1981.

Le tableau 2 montre que le nombre d'autochtones recensés est passé de 114 000 en 1921 à près d'un demi-million en 1981. Ce qui équivaut à un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,5 %, alors que la population non autochtone enregistrait, pour la même période, un taux de 1,7 %. Ainsi, la population autochtone se serait accrue à un rythme beaucoup plus rapide que le reste de la population canadienne. Cette croissance serait d'autant plus remarquable qu'elle ne dépendrait que de l'accroissement naturel, la migration internationale étant pratiquement nulle pour les autochtones.

Cependant, l'accroissement de la population autochtone obtenu à partir des effectifs fournis aux différents recensements ne correspond pas exactement à l'accroissement naturel. Les changements de définition de l'origine ethnique ainsi que les variations dans la couverture de la population ont pour effet de présenter des effectifs qui ne sont pas directement comparables d'un recensement à l'autre. Les taux d'accroissement obtenus pour ces effectifs ne représentent donc pas la réalité.

Les critères utilisés aux différents recensements pour dénombrer la population autochtone ont effectivement subi plusieurs modifications dans le temps (Demers, 1979). En 1901, l'origine est tirée du père et les individus nés d'un parent indien et d'un parent non autochtone sont classés dans la catégorie «Métis».

Aux recensements de 1911, 1921 et 1931, l'origine est déterminée par la lignée paternelle pour les individus de race blanche et la lignée maternelle pour les Amérindiens. Les Métis sont répartis dans la population indienne ou dans la population non autochtone d'après l'origine de la mère. En 1941, on revient aux critères utilisés au recensement de 1901. L'ascendance paternelle détermine l'origine des individus et les Métis sont classés comme tels.

Aux recensements de 1951 et 1961, l'origine est tirée de l'ancêtre paternel et les Métis résidant dans une réserve indienne ou dont le père est indien sont classés comme indien alors que les autres sont considérés d'origine non autochtone.

Au recensement de 1971, le premier à se faire par auto-dénombrement, l'origine est toujours déterminée par la lignée paternelle, mais il n'y a plus aucune instruction particulière concernant les Métis.

Tableau 2
Population autochtone selon l'origine ethnique, et taux
d'accroissement annuels moyens, Canada, 1901 à 1981

Recensements	Population autochtone totale	Inuit	Amérindiens			Métis	Population non autochtone	Population totale
			Total	Indiens inscrits	Indiens non inscrits			
1901	n.d.	n.d.	93 460	n.d.	n.d.	34 481 ^a	n.d.	5 371 315
Taux 1901-1911			1,2 % ^b					3,0 %
1911	n.d.	n.d.	105 492 ^b	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	7 206 643
Taux 1911-1921			0,5 % ^b					2,0 %
1921	114 083	3 269	110 814 ^b	n.d.	n.d.	n.d.	8 673 866	8 787 949
Taux 1921-1931	1,2 %	6,2 %	1,0 % ^b				1,7 %	1,7 %
1931	128 890	5 979	122 911 ^b	n.d.	n.d.	n.d.	10 247 896	10 376 786
Taux 1931-1941	2,2 %	1,9 %	-0,4 %				1,0 %	1,0 %
1941	160 937	7 205	118 316	n.d.	n.d.	35 416 ^a	11 345 718	11 506 655
Taux 1941-1951	0,3 %	3,1 %	2,8 % ^c				2,0 %	2,0 %
1951	165 607	9 733	155 874 ^c	n.d.	n.d.	n.d.	13 843 822	14 009 429
Taux 1951-1961	2,9 %	2,0 %	2,9 % ^c				2,7 %	2,7 %
1961	220 121	11 835	208 286 ^c	n.d.	n.d.	n.d.	18 018 126	18 238 247
Taux 1961-1971	3,6 %	4,0 %	3,5 % ^d				1,7 %	1,7 %
1971	312 765	17 550	295 215 ^d	n.d.	n.d.	n.d.	21 255 546	21 568 311
Taux 1971-1981	4,6 %	3,8 %	2,2 %				1,0 %	1,0 %
1981 ^e	491 460	25 390	367 810	292 700	75 110	98 260 ^f	23 592 035	24 083 496

Source : Recensements du Canada.

a. Personne dont un des parents est indien et l'autre est non autochtone.

b. Comprend les Métis dont la mère est indienne.

c. Comprend les Métis demeurant sur une réserve indienne ou dont le père est indien.

d. Comprend les Métis se considérant d'origine ou de culture amérindienne par la lignée paternelle.

e. Ne comprend pas les pensionnaires d'institution.

f. Personnes se considérant d'origine ou de culture métisse.

1

Finalement, en 1981, l'origine est déterminée par le groupe d'appartenance de l'individu ou de ses ancêtres. La référence à la lignée paternelle ou maternelle est abandonnée. Les personnes d'origine autochtone ont le choix parmi quatre catégories : Inuit, Indien inscrit, Indien non inscrit et Métis.

Ainsi, les taux d'accroissement de la population autochtone présentés au tableau 2 devraient surestimer la réalité pour les périodes 1931-1941 et 1971-1981, puisqu'en début de période les Métis ne sont que partiellement inclus dans la population autochtone, alors qu'en fin de période ils le sont tous. À l'inverse, le taux calculé pour la période 1941-1951 serait plus bas que le taux réel, puisqu'en fin de période les Métis ne sont compris qu'en partie à l'intérieur des effectifs autochtones.

Les mêmes constatations peuvent être tirées des taux calculés pour la population amérindienne, puisqu'à certains recensements, les Métis sont inclus partiellement dans les effectifs tandis qu'à d'autres, ils ne le sont pas du tout.

Les modifications des critères utilisés aux différents recensements pour répartir la population métisse n'affectent pas les taux d'accroissement calculés pour la population inuit, puisque, par définition, les Métis sont issus de parents d'origine indienne et non autochtone. Cependant, pour deux périodes, 1921-1931 et 1951-1961, les taux d'accroissement de la population inuit obtenus des recensements semblent plutôt suspects.

Ainsi, entre 1921 et 1931, la population inuit aurait enregistré un taux d'accroissement moyen de 6,2 %, ce qui est beaucoup trop élevé si on considère que cette population ne peut virtuellement compter que sur l'accroissement naturel pour augmenter ses effectifs. D'un autre côté, le taux observé pour la période 1951-1961, 2,0 %, semble un peu faible comparativement aux taux des périodes avoisinantes et aux taux observés pour les Amérindiens et les non-autochtones durant la même période. Dans ces deux cas, ces anomalies peuvent sans doute être expliquées par des variations dans la couverture de la population inuit aux recensements. De 1921 à 1931, il y aurait eu une amélioration de la couverture alors qu'entre 1951 et 1961 une détérioration se serait produite.

Les variations dans la couverture de la population doivent avoir aussi un certain poids dans la valeur des taux calculés pour les autres populations autochtones, bien que cela soit plus difficile à cerner étant donné le rôle que jouent déjà les changements de définition de l'origine métisse.

Compte tenu de ces diverses constatations, on peut dire que le taux d'accroissement de la population autochtone a augmenté des périodes 1931-1941 à 1961-1971 pour ensuite diminuer lors de la dernière décennie, et qu'il est supérieur à celui de la population non autochtone. L'examen des composantes de l'accroissement naturel, soit la fécondité et la mortalité, va permettre de mieux situer cette évolution et d'en expliquer les variations. Mais auparavant, examinons brièvement la structure par âge des populations autochtones.

4. LA STRUCTURE PAR ÂGE

La figure 4 permet d'examiner les structures par âge de la population inuit et de la population autochtone non inuit aux recensements de 1961 et 1981, et d'établir des comparaisons avec la population non autochtone².

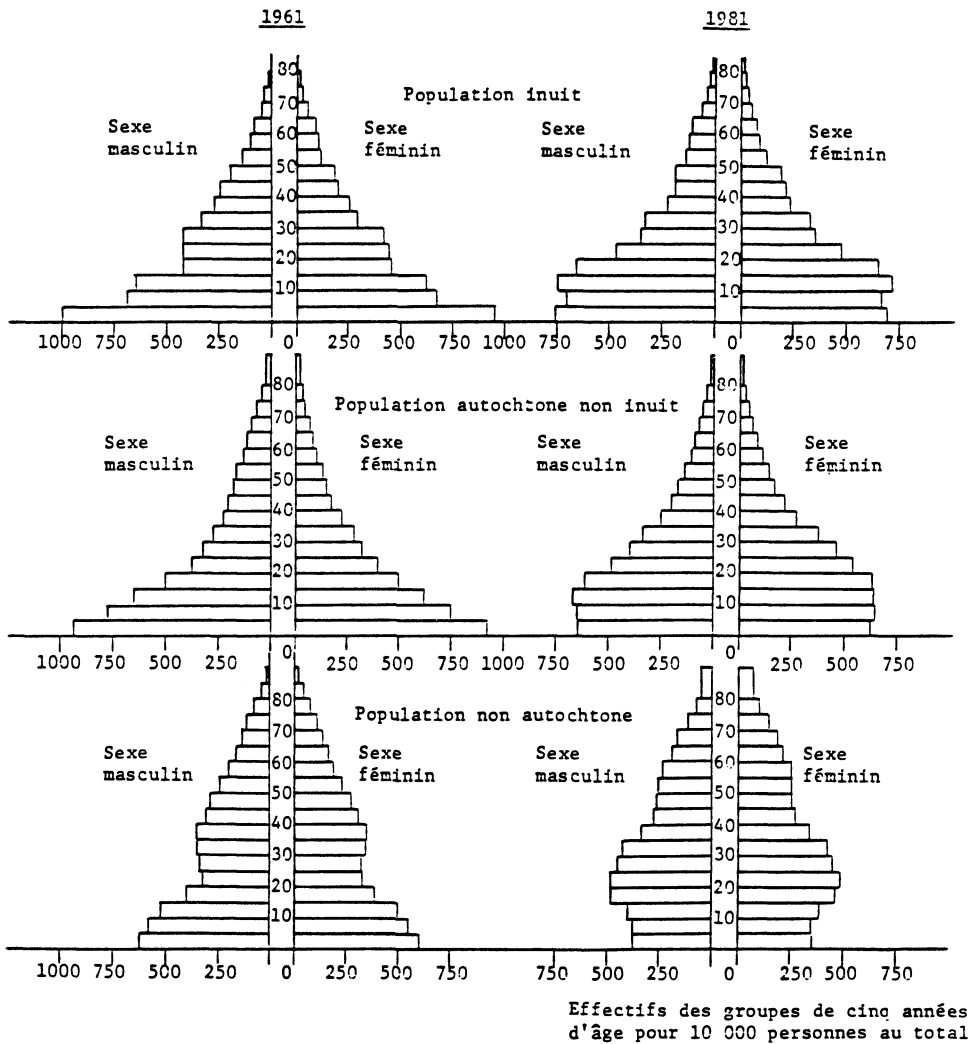
On remarque tout d'abord que les autochtones possèdent aux deux recensements des structures par âge beaucoup plus jeunes que la population allochtone. Ainsi, en 1981, les personnes de moins de 15 ans représentaient 43 % de la population inuit et 39 % de la population autochtone non inuit, mais seulement 22 % de l'ensemble des non-autochtones. En contrepartie, les individus de 65 ans et plus ont un poids relatif plus important dans la population allochtone (9 %) que dans la population autochtone (3 %).

On constate aussi, à la figure 4, que les trois populations offraient en 1961 des structures par âge plus jeunes qu'en 1981, puisque la base des différentes pyramides est plus large en 1961. Au recensement de 1961, la proportion des individus compris dans le groupe d'âge 0-4 ans est de 19 % pour les Inuit de même que pour les autres autochtones, et 12 % pour les allochtones alors qu'au recensement de 1981, les pourcentages sont respectivement de 14 %, 13 % et 7 %. Ces populations ont donc subi entre 1961 et 1981 un vieillissement de leur structure par âge suite à une diminution de l'importance relative des plus jeunes groupes d'âge. Ce vieillissement a cependant été plus

2. Bien que la population autochtone non inuit comprenne l'ensemble des Métis en 1981 et une partie seulement de ceux-ci en 1961, les pyramides établies en 1961 et 1981 pour cette population peuvent être comparées puisqu'il s'agit de proportions et qu'en plus l'ensemble des Métis ne représente que 20 % de la population autochtone non inuit.

Figure 4

Pyramides des âges des populations inuit, autochtone non inuit^a
et non autochtone, Canada, 1961 et 1981



Source : Recensements du Canada.

- a. Comprend en 1961 les Métis résidant sur une réserve indienne ou dont le père est indien, et comprend en 1981 tous les Métis.

marqué pour la population non autochtone, puisque l'âge moyen de cette population est passé de 29 à 33 ans, alors que pour les Inuit il est demeuré aux environs de 22 ans et que pour les autochtones non inuit il n'a augmenté que d'une seule année pour atteindre 24 ans.

Parmi les autochtones, les Inuit semble posséder une structure par âge un peu plus jeune que les autres autochtones, à en juger par les indices présentés plus haut et par la forme des pyramides. Ces différences, bien que petites, se sont accrues entre 1961 et 1981.

Le vieillissement de la population par la base correspond sans aucun doute à une diminution de la natalité alors que les effectifs des nouvelles générations ne sont pas assez importants, proportionnellement, pour remplacer ceux des générations précédentes. L'analyse de certains indices de fécondité va permettre, d'une part, de mieux situer ce phénomène, et, d'autre part, de bien voir si les Inuit se démarquent des autres autochtones.

5. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION

S'il est clair que la population autochtone s'est accrue très rapidement depuis cinquante ans, il demeure néanmoins difficile de décomposer cet accroissement. En plus des changements de définitions évoqués ci-dessus, il existe des problèmes liés au fait que les naissances et les décès des Métis et des Indiens sans statut ne sont pas enregistrés d'une façon qui permette de les isoler des événements démographiques de l'ensemble de la population. Il en va de même pour les Inuit du Labrador et du Sud du Canada. De plus, on ne dispose pas de données sur la mobilité ethnique. Dans ces conditions, l'analyse des facteurs d'évolution des autochtones sera sommaire. Pour ce qui est de l'accroissement naturel, elle sera fondée sur la connaissance que l'on a de l'évolution des Indiens inscrits de l'ensemble du Canada et des Inuit du Nouveau-Québec et des Territoires du Nord-Ouest, pour lesquels on dispose d'informations concernant les naissances et les décès. En ce qui concerne la population allochtone, comme elle représente près de 98 % de la population de toutes origines, nous utiliserons les résultats obtenus pour cette dernière. Pour ce qui est des mobilités géographique et ethnique, les données sont encore plus rares. Ne disposant pas de données plus précises, nous utiliserons, pour l'analyse de ces phénomènes, les données du recensement relatives aux Inuit et aux autochtones non inuit.

5.1 L'accroissement naturel

L'accroissement naturel sera traité en examinant d'abord ses composantes, la natalité et la mortalité. Par la suite, en faisant la différence entre les deux phénomènes, nous comparerons les taux d'accroissement naturel aux taux d'accroissement intercensitaire.

5.1.1 La natalité

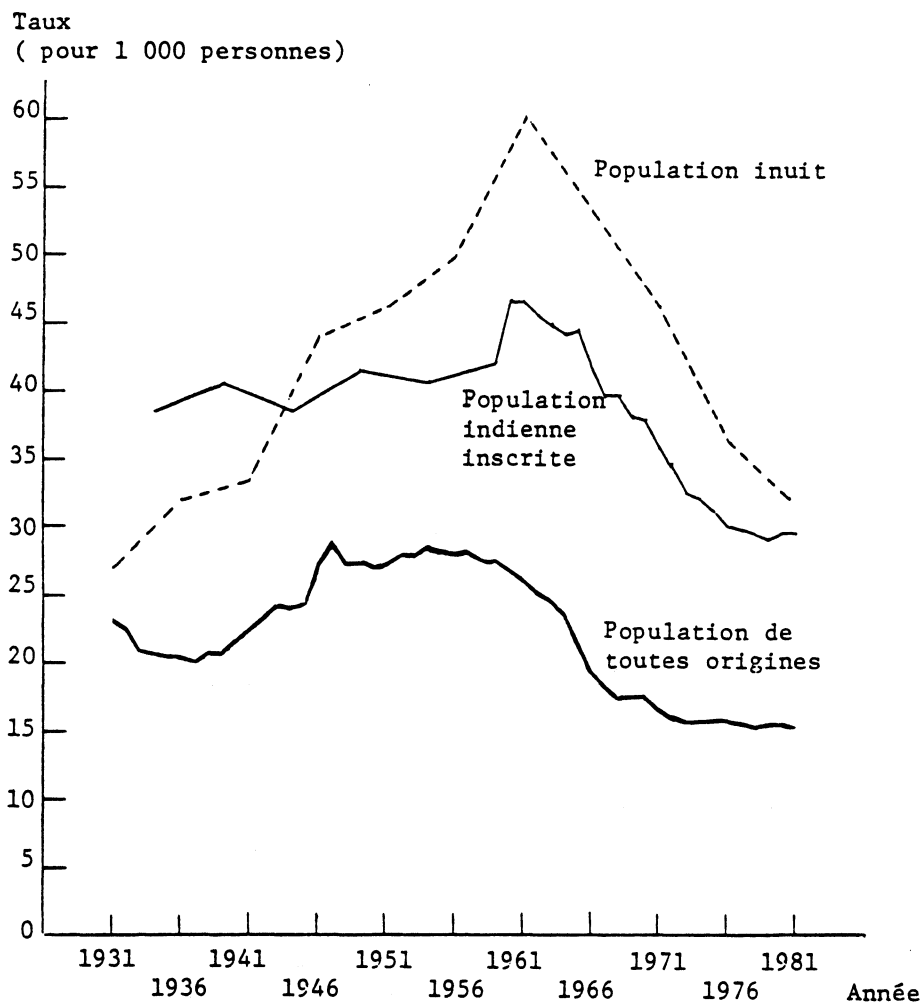
La figure 5 présente l'évolution des taux bruts de natalité des populations inuit, indienne inscrite et de toutes origines, pour l'ensemble du Canada et pour la période de 1931 à 1981. On remarque que les taux des deux populations autochtones sont beaucoup plus élevés que ceux des allochtones. La natalité de ces derniers plafonne aux environs de 28 pour mille en 1947 et 1954, pour ensuite redescendre et se fixer à près de 15 pour mille depuis 1973. Les taux de natalité des Inuit et des Indiens inscrits atteignent un sommet en 1961, avec des valeurs respectives de 60 et 47 pour mille, pour diminuer considérablement par la suite, et se situer aux environs de 30 pour mille en 1981. La natalité des autochtones demeure tout de même présentement deux fois plus élevée que celle de la population non autochtone.

Pour cette dernière, la hausse de la natalité observée durant les années 1940 et 1950 dépend principalement de l'augmentation de la nuptialité reliée à la reprise économique et à la fin de la deuxième guerre mondiale (Henripin, 1968). En ce qui concerne les autochtones, les variations de la nuptialité ne peuvent avoir que très peu d'effet sur la natalité, puisqu'une partie importante des naissances se produisent à l'extérieur du mariage et que les unions consensuelles sont fréquentes (Lachance-Brulotte, 1984). En fait, l'augmentation des taux de natalité de cette population peut s'expliquer, d'une part, par un enregistrement plus complet des naissances à l'état civil et, d'autre part, par un plus grand nombre de grossesses menées à terme suite à une amélioration des conditions sanitaires.

Après 1961, la baisse de la natalité chez les autochtones doit correspondre à une diminution volontaire de la fécondité, liée à la diffusion des moyens contraceptifs. La figure 6 permet d'ailleurs de mieux préciser cette baisse de la fécondité, en présentant l'évolution, depuis 1968, de l'indice synthétique de fécondité des Inuit, des Indiennes inscrites et des femmes de toutes origines.

Figure 5

Taux bruts de natalité des populations inuit, indienne inscrite
et de toutes origines, Canada, 1931 à 1981

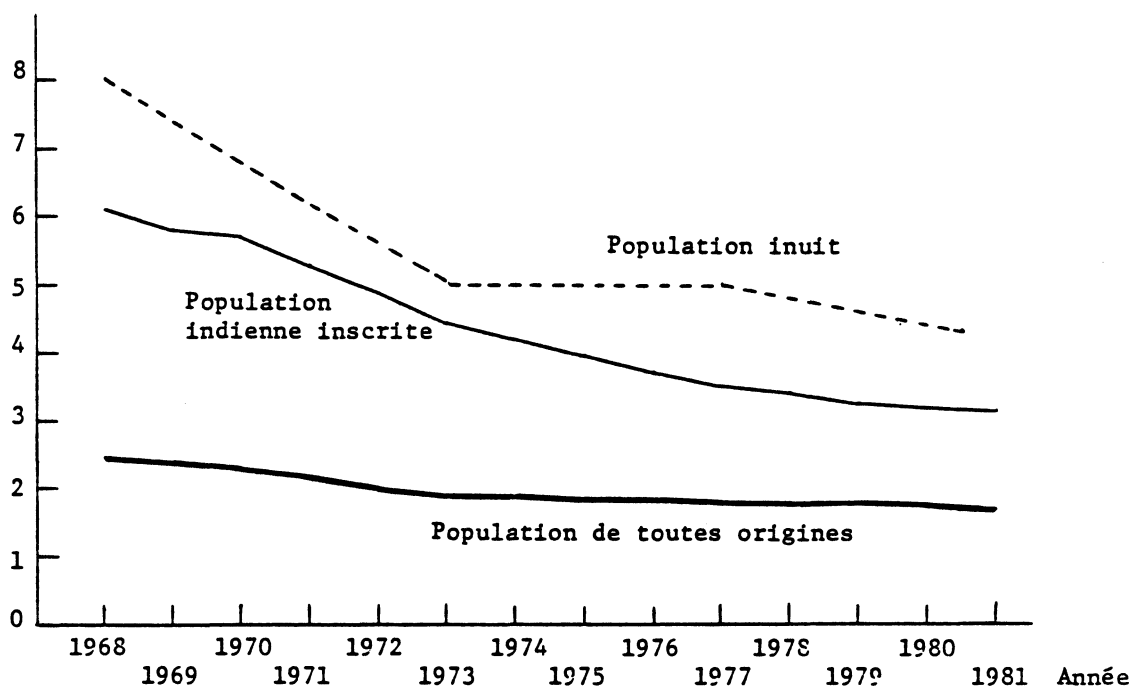


Sources : Romaniuk et Piché (1972), Piché et George (1973), Siggner (1979), Ram et Romaniuc (1984), Robitaille et Choinière (1984), et Statistique Canada, Statistiques de l'État civil.

Figure 6

Indice synthétique de fécondité des populations inuit, indienne inscrite et de toutes origines, Canada, 1968 à 1981

Indice
synthétique
de fécondité



Sources : Lu et Mathurin (1973); Government of the Northwest Territories (1978); Paquette et Perreault (1984); Santé et Bien-être social Canada, Services médicaux; Statistique Canada, Statistiques de l'état civil; et Registre de la population inuit du Nouveau-Québec, Département de démographie, Université de Montréal.

Au début de la période, les populations inuit, indienne inscrite et allochtone enregistrent des taux de fécondité par âge qui permettaient à chaque femme d'avoir en moyenne respectivement 8, 6 et 2,5 enfants. En fin de période, l'indice synthétique passe à un peu plus de quatre enfants pour les Inuit, à trois pour les Indiennes inscrites et à moins de deux enfants pour les femmes allochtones. Alors que ces dernières ont atteint en 1981 un niveau de fécondité qui n'assure plus le remplacement des générations, les autochtones possèdent encore une fécondité relativement élevée.

Finalement, les populations autochtones présentent, entre elles, des niveaux de fécondité différents. Les femmes d'origine inuit auraient de nos jours en moyenne en enfant de plus que les Indiennes inscrites. Cette surfécondité a cependant diminué de moitié depuis 1968, puisqu'à ce moment elle était de deux enfants.

5.1.2 La mortalité

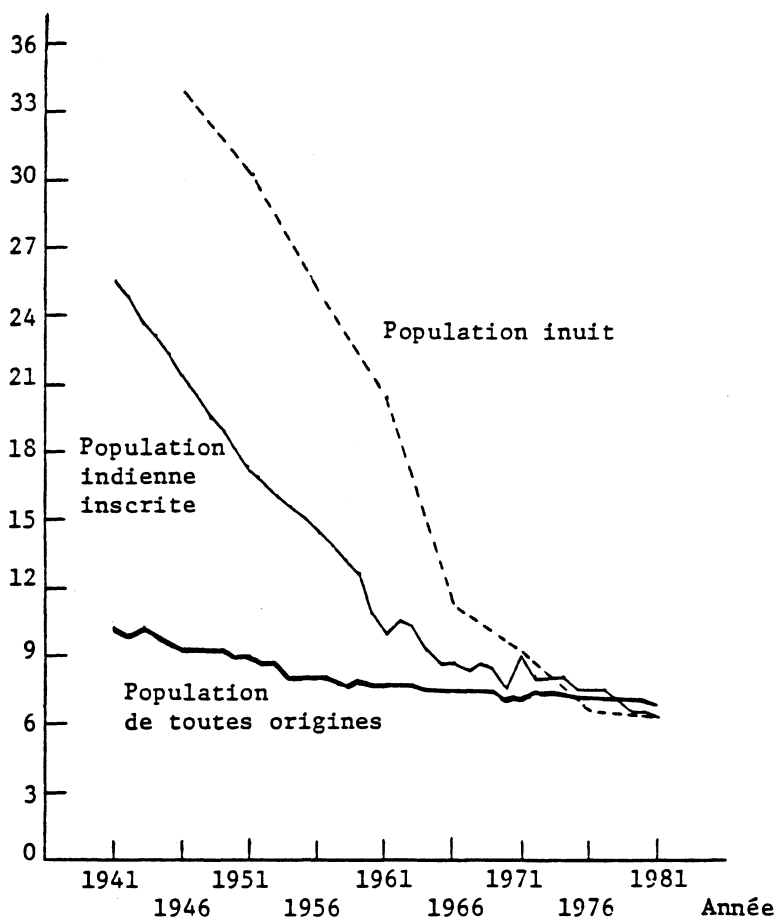
La figure 7 montre que les taux bruts de mortalité des autochtones ont diminué considérablement depuis les années 1940, pour rejoindre ceux de la population allochtone. Cela ne signifie pas pour autant que la mortalité de ces populations se situe maintenant à un niveau comparable, puisque les structures par âge sont très différentes. Ainsi, malgré une structure par âge beaucoup plus jeune, la population autochtone, en raison de sa surmortalité, perd en proportion autant d'individus que la population allochtone.

La figure 8, qui présente l'évolution de la mortalité infantile depuis 1941, fournit une image plus précise des niveaux de mortalité des trois populations étudiées, puisque le taux utilisé n'est pas influencé par la structure par âge. On remarque ainsi que malgré une chute importante des taux, la mortalité infantile des autochtones reste nettement supérieure à celle des allochtones. À la fin de la période, les taux sont de 37 pour mille pour les Inuit, 22 pour mille pour les Indiens inscrits et d'un peu moins de 10 pour mille pour les allochtones. D'ailleurs, l'écart séparant les taux des autochtones de ceux des allochtones risque d'être en réalité beaucoup plus grand, compte tenu de l'importance du sous-enregistrement des décès infantiles à l'état civil chez les premiers (Piché et George, 1973; Légaré, 1981; Robitaille et Choinière, 1984).

Figure 7

Taux brut de mortalité des populations inuit, indienne inscrite
et de toutes origines, Canada, 1941 à 1981

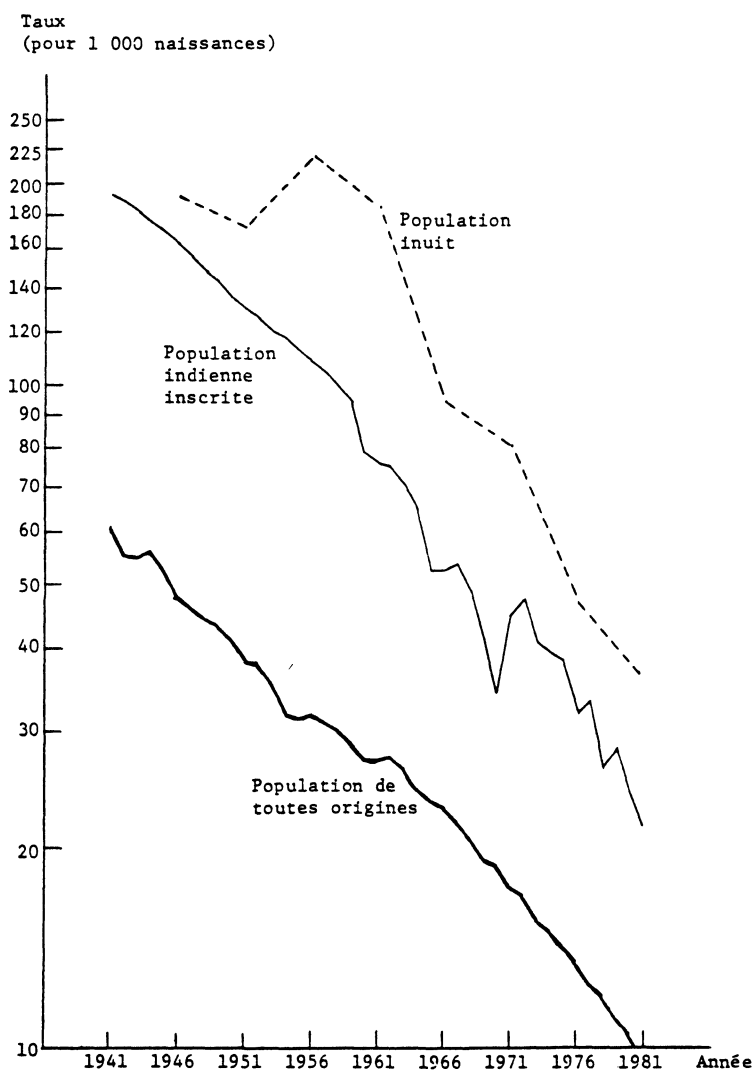
Taux
(pour 1 000 personnes)



Sources : Latulippe-Sakamoto (1971), Piché et George (1973),
Rowe et Norris (1984), Robitaille et Choinière (1984),
et Statistique Canada, Statistiques de l'état civil.

Figure 8

Taux de mortalité infantile des populations inuit, indienne inscrite et de toutes origines, Canada, 1941 à 1981



Sources : Latulippe-Sakamoto (1971), Siggner (1979), Rowe et Norris (1984), Robitaille et Choinière (1984), et Statistique Canada, Statistiques de l'état civil.

Ces différences de mortalité se reflètent dans les espérances de vie, présentées au tableau 3. L'espérance de vie des Inuit a plus que doublé depuis 1941, pour atteindre de nos jours le niveau observé pour la population allochtone durant la période 1940-1942. Les Indiens inscrits, pour lesquels nous n'avons pas une série chronologique aussi longue, ont vu leur espérance de vie à la naissance augmenter moins rapidement que celle des Inuit. Cet indice semble d'ailleurs se situer maintenant à un même niveau pour ces deux populations autochtones. En tenant compte du sous-enregistrement des décès chez les autochtones, on peut donc dire que ceux-ci possèdent une espérance de vie d'au moins 10 ans inférieure à celle du reste de la population canadienne.

Tableau 3

Espérance de vie à la naissance^a des populations inuit, indienne inscrite et de toutes origines, Canada, 1940 à 1982

Population indienne inscrite		Population inuit		Population de toutes origines	
Période	e_0	Période	e_0	Période	e_0
				1940-1942	65
		1941-1951	30	1950-1952	69
		1951-1961	38	1955-1957	70
1961-1962	62			1960-1962	71
1965-1968	63	1961-1971	55	1965-1967	72
1971	63			1970-1972	73
1976	63	1971-1981	65	1975-1977	74
1981	66			1980-1982	75

Sources : Latulippe-Sakamoto (1971), Programme des Affaires indiennes et inuit (1979), Ram et Romaniuc (1984), et Robitaille et Choinière (1984).

a. Moyenne de l'espérance de vie des hommes et des femmes.

Bien qu'encore nettement supérieure à la moyenne canadienne, la mortalité des autochtones a subi un important recul depuis les 40 dernières années, et reflète une amélioration des conditions sanitaires de cette population. Le plus difficile reste cependant à être accompli, puisqu'une fois les principales maladies contagieuses enrayées, l'accent doit être mis sur les causes de décès découlant des conditions économiques et sociales auxquelles ont à faire face les autochtones : chômage élevé, faible scolarité, nombre important de familles monoparentales et d'enfants à charge, logements inadéquats et surpeuplés (Siggner, 1979; Robitaille et Choinière, 1984).

Après avoir examiné la fécondité et la mortalité des autochtones, il est maintenant possible de connaître leur accroissement naturel et de le comparer avec les taux d'accroissement présentés au tableau 2. Comme il a été mentionné précédemment, la population autochtone, étudiée pour l'ensemble du Canada, ne peut vraisemblablement compter que sur l'excédent des naissances sur les décès pour voir ses effectifs augmenter. L'accroissement naturel de cette population devrait donc correspondre à l'accroissement total, la migration internationale étant pratiquement nulle.

Cependant, nous avons vu que les taux calculés au tableau 2 présentaient certaines incohérences, étant donné les changements de définition de l'origine autochtone et le sous-enregistrement différentiel entre les recensements. La comparaison des taux d'accroissement naturel (obtenus à partir des taux bruts de natalité et de mortalité) aux taux d'accroissement intercensitaire permettra de mieux situer la croissance réelle des effectifs d'origine autochtone.

Il faut cependant noter que les naissances et décès utilisés dans l'estimation des taux d'accroissement naturel des Inuit et des Indiens inscrits souffrent d'un sous-enregistrement à l'état civil, particulièrement entre 1931 et 1961 pour les naissances et pour toute la période en ce qui concerne les décès. Bien que ces sous-enregistrements tendent à s'annuler dans le calcul de l'accroissement naturel, il est probable que les taux obtenus entre 1931 et 1961 sous-estiment la réalité, compte tenu d'un plus grand nombre de naissances que de décès. Après 1961, la couverture des décès et plus particulièrement des naissances étant plus complète, les taux devraient mieux représenter la réalité.

On remarque au tableau 4 que les taux annuels d'accroissement naturel des populations inuit et indienne inscrite suivent une évolution plus harmonieuse que les taux intercensitaires. L'accroissement de ces populations aurait atteint son maximum durant la période 1961-1971, avec des taux annuels de l'ordre de 4 % pour les Inuit et de 3,5 % pour les Indiens inscrits. En ce qui concerne la population autochtone totale, les taux annuels d'accroissement devraient se rapprocher des taux d'accroissement naturel des Indiens inscrits, puisque ces derniers forment 60 % de cette population.

En comparant les deux catégories de taux, on rejoint les constatations faites à partir du tableau 2, selon lesquelles les taux intercensitaires surestiment l'accroissement de la population autochtone pour les périodes 1931-1941 et 1971-1981, et le sous-estiment pour la période 1941-1951.

Pour les Indiens inscrits, les taux calculés à partir des recensements ne divergent des taux d'accroissement naturel que pour les périodes 1931-1941 et 1941-1951, alors que pour les Inuit, seule la période 1961-1971 voit les deux catégories de taux se rapprocher. Ainsi, malgré les nombreux changements de définition, le recensement semblerait assurer une couverture plus uniforme dans le temps de la population indienne que de la population inuit.

Finalement, en ce qui concerne la population allochtone, les différences observées entre les deux catégories de taux peuvent s'expliquer essentiellement par l'accroissement migratoire.

La population autochtone aurait donc depuis 1961 une fécondité et une mortalité qui lui permettraient de s'accroître à un rythme plus rapide que le reste de la population canadienne. Cette tendance devrait d'ailleurs se prolonger dans le futur, compte tenu du vieillissement plus marqué de cette dernière population.

Tableau 4

Taux annuels^a (en %) d'accroissement naturel et intercensitaire des populations
inuit, indienne inscrite et de toutes origines, Canada, 1931 à 1981

Périodes	Population inuit	Population indienne ^b	Population autochtone totale	Population de toutes origines
1931-1941				
Accroissement naturel	1,1	1,1	n.d.	1,0
Accroissement intercensitaire	1,9	-0,4	2,2	1,0
1941-1951				
Accroissement naturel	1,0	1,7	n.d.	1,8
Accroissement intercensitaire	3,1	2,8	0,3	2,0
1951-1961				
Accroissement naturel	2,5	2,6	n.d.	2,0
Accroissement intercensitaire	2,0	2,9	2,9	2,7
1961-1971				
Accroissement naturel	4,2	3,3	n.d.	1,2
Accroissement intercensitaire	4,0	3,5	3,6	1,7
1971-1981				
Accroissement naturel	3,0	2,3	n.d.	0,8
Accroissement intercensitaire	3,8	2,2	4,6	1,0

Sources : Tableau 2 et figures 5 et 7.

a. Il s'agit de taux annuels moyens pour l'ensemble de chaque décennie.

b. Population indienne inscrite pour les taux d'accroissement naturel; population indienne selon les définitions retenues aux différents recensements pour les taux d'accroissement intercensitaire. Voir les notes b, c et d au bas du tableau 2.

5.2 Les mobilités

Les informations qui sont déficientes en ce qui concerne les événements qui constituent l'accroissement naturel le sont davantage pour ce qui est de la migration et de la mobilité ethnique. On ne peut cependant exclure a priori l'impact de ces phénomènes. C'est pourquoi, à défaut de disposer d'informations sur les événements (migrations, changements de déclaration d'origine ethnique), nous analyserons l'impact de ceux-ci sur la population recensée en 1981.

5.2.1 La mobilité géographique

Les données du recensement de 1981 vont dans le sens de ce que l'on pouvait pressentir, étant donné la faible importance des bassins de population autochtone hors du Canada. Le tableau 5, qui donne la répartition de la population selon le statut migratoire (déterminé à partir de la question de la résidence cinq ans auparavant), montre en effet que le pourcentage des immigrants est négligeable chez les autochtones. Ceci est d'autant plus vrai que certaines analyses ont montré que, parmi les 6 015 autochtones non inuit déclarés «immigrants», se trouvent de «faux» immigrants (Boxhill, 1984). Ce tableau ne donne évidemment aucune information sur l'émigration internationale. Cependant rien, à notre connaissance, ne peut laisser croire à un quelconque mouvement important dans ce sens. Pour ce qui est des migrations internes, la proportion des migrants chez les autochtones non inuit est du même ordre de grandeur que chez les non-autochtones, tandis qu'elle est un peu inférieure chez les Inuit. À propos de ce dernier groupe, il n'est pas inintéressant de rappeler que durant les premières décennies du XXe siècle, dans de larges parties du nord du Canada, les Inuit ont conservé leur mode de vie nomade, et que le processus de leur sédentarisation s'est poursuivi jusque dans la seconde partie du siècle.

5.2.2 La mobilité ethnique et linguistique

La mobilité ethnique peut être de deux types. Un individu peut, au cours de sa vie, perdre son sentiment d'appartenance au groupe auquel il adhérerait dans sa première enfance et en venir à

Tableau 5

Répartition de la population d'origine ethnique inuit, autochtone non inuit et non autochtone, âgée de cinq ans et plus, selon le statut migratoire, Canada, 1981

Statut migratoire	Population inuit		Population autochtone		Population non autochtone	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non migrant	17 975	83	314 055	77	16 879 590	77
Migrant interne ^a	3 655	17	86 610	21	4 421 995	20
Immigrant ^b	70	0	6 015	2	550 110	3
Total	21 700	100	406 680	100	21 851 695	100

Source : Recensement du Canada, 1981.

- a. Personne qui, le jour du recensement, résidait dans une subdivision de recensement différente de celle où elle résidait cinq ans plus tôt.
- b. Personne qui résidait à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt.

ne plus se considérer comme appartenant à ce groupe ethnique. Il effectuera ce qu'on peut appeler un transfert intragénérationnel. L'autre type de transfert ethnique viendrait d'un individu dont les enfants n'ont pas la même origine ethnique que lui. On pourra dire alors que ses enfants ont opéré un transfert intergénérationnel, puisque l'individu par sa descendance participe à l'accroissement d'un autre groupe ethnique. L'analyse de ces deux types de mobilité n'est pas encore faite pour ce qui est des autochtones du Canada. Cependant on peut penser que l'une et l'autre sont liées à la mobilité linguistique qui, elle, peut être mesurée par le recensement. On entend par mobilité linguistique le phénomène par lequel des personnes changent de langue d'usage durant le cours de leur vie. On ne dispose évidemment pas de données statistiques sur les événements (les changements de langue) constitutifs de ce phénomène.

Cependant, le recensement canadien, qui enregistre la langue maternelle et la langue habituellement parlée à la maison, permet de comptabiliser les effets de cette mobilité linguistique. On peut rapporter le solde des gains et pertes d'un groupe à l'effectif attendu en l'absence de mobilité (l'effectif de langue maternelle) et obtenir ainsi un taux net de mobilité linguistique. Comme les échanges linguistiques en ce qui concerne les autochtones se font essentiellement avec l'anglais, nous avons calculé des taux net de mobilité linguistique avec l'anglais pour les Inuit de langue maternelle inuktitut et pour les autochtones non inuit de langue maternelle autochtone. Ces taux sont respectivement de -9,5 % et de -28,5 %³. Ils montrent bien la force d'attraction de l'anglais sur les personnes de langue maternelle autochtone. En effet, parmi les personnes de langue maternelle autochtone non inuit, au moins une personne sur quatre parle maintenant l'anglais à la maison. Comme point de comparaison, citons simplement le taux net de mobilité linguistique du groupe de langue maternelle française avec l'anglais, qui est de -4,6 %, et le taux net de mobilité linguistique du groupe de langue maternelle anglaise avec le français, qui lui est positif, égal à 2 %.

Bien que la langue ne soit pas le seul trait culturel qui fait la spécificité des autochtones, il reste que la mobilité linguistique constitue une étape essentielle vers l'assimilation. Cette étape étant franchie par un grand nombre de ceux qui, parmi les autochtones, avaient conservé leur langue ancestrale, il s'agit là, à notre avis, du symptôme d'une érosion susceptible d'entraîner une mobilité ethnique sinon intragénérationnelle, du moins intergénérationnelle.

3. Le taux net de mobilité linguistique avec l'anglais des Inuit de langue maternelle inuktitut est égal à la différence entre l'effectif des Inuit de langue maternelle anglaise mais de langue d'usage inuktitut, et l'effectif des Inuit de langue maternelle inuktitut mais de langue d'usage anglaise, différence rapportée à l'effectif des Inuit de langue maternelle inuktitut.

CONCLUSION

Si on se réfère à l'analyse qui précède, il semble que les populations autochtones du Canada vont connaître une certaine diminution de leur accroissement, même si cet accroissement va demeurer longtemps encore bien supérieur à celui de l'ensemble de la population canadienne. Les phénomènes démographiques ayant l'inertie qu'on leur connaît, la fécondité et la mortalité devraient poursuivre leur diminution. Se stabiliseront-ils, et si oui, à quels niveaux ? Voilà une première question dont la réponse sera déterminante à long terme pour les groupes autochtones.

Cependant, à court et à moyen terme, les négociations qui ont cours présentement entre le gouvernement fédéral, les provinces et les représentants autochtones, risquent d'être encore plus déterminantes. L'enjeu de ces négociations est l'inclusion dans la constitution canadienne d'une clause de principe donnant aux autochtones le droit à un gouvernement autonome. En effet, suivant que ce droit sera ou ne sera pas inscrit dans la constitution du Canada, on peut s'attendre à une évolution différente des effectifs de certains groupes d'autochtones. Car la reconnaissance de ce principe devrait normalement aboutir à des négociations dont l'issue est difficilement prévisible, puisque personne ne s'entend sur ce que pourrait être ce gouvernement autonome. Pour certains il s'agirait de gouvernements locaux, tandis que pour d'autres l'application de ce principe pourrait aller aussi loin que la création d'une nouvelle province issue de l'ensemble ou de certaines parties des Territoires du Nord-Ouest (Jull, 1982; Côté, 1984). Les Métis, pour leur part, pourraient se voir reconnaître certains droits et même une base territoriale, alors qu'ils n'ont actuellement que bien peu de reconnaissance officielle.

Ces nouvelles ententes, de même que les modifications apportées à la loi des Indiens, risquent d'avoir un impact sur l'intérêt que les personnes auront à s'identifier au groupe autochtone et à la façon de les repérer, de telle sorte que l'on trouvera peut-être au recensement de 1986 des modifications beaucoup plus importantes que celles auxquelles on pourrait s'attendre sur la seule base de l'évolution de la natalité, de la fécondité et de la migration.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOXHILL, Wally, 1984. 1981 Census Data on the Native Peoples of Canada. Ottawa, Statistique Canada, 24 p. (inédit).
- COTÉ, Françoise, 1984. «Nuvavut, la province qui veut naître». L'Actualité, mars 1984, 75-80.
- DEMERS, Linda, 1979. Évaluation de la qualité des informations ethniques et linguistiques fournies par les recensements canadiens, 1901-1976. Mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 147 p.
- FERNANDEZ, Juan, 1983. «La loi des Indiens : un instrument de gestion démographique». In Démographie et destin des sous-populations, Association internationale des démographes de langue française, Actes du colloque de Liège (21-23 septembre 1981), 1, 423-429.
- GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES, 1978. Population Projections, Methodological Report, Northwest Territories 1978 to 1988. Yellowknife, Statistics Section, Department of Planning and Program Evaluation, 72 p. plus annexes.
- HENRIPIN, Jacques, 1968. Tendances et facteurs de la fécondité au Canada. Ottawa, Bureau fédéral de la Statistique, Monographie sur le recensement de 1961, 425 p.
- JULL, Peter, 1982. «Nuvavut». Northern Perspectives, 10, 2, 8 p.
- LACHANCE-BRULOTTE, Ginette, 1984. «La nuptialité des Indiens du Canada». In L. Normandeau et V. Piché (Éds.), Les populations amérindiennes et inuit du Canada. Aperçu démographique. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 282 p.
- LATULIPPE-SAKAMOTO, Claudette, 1971. Estimation de la mortalité des Indiens du Canada, 1900-1968. Mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université d'Ottawa, 197 p.
- LÉGARE, Jacques, 1981. La mortalité infantile des Inuit dans l'après-guerre. Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, 13 p. (inédit).
- LU, Chang-Mei et Emerson MATHURIN, 1973. Projections démographiques des Territoires du Nord-Ouest jusqu'en 1981. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord, 90 p.

- PAQUETTE, Lyne et Jeannine PERREAULT, 1984. «Un demi-million d'Indiens inscrits au Canada en l'an 2000 ?». Cahiers québécois de démographie, 13, 1, 101-115.
- PERREAULT, Jeannine, Lyne PAQUETTE et M.V. GEORGE, 1985. Projections de la population indienne inscrite, 1982-1996. Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 210 p.
- PICHÉ, Victor et M.V. GEORGE, 1973. «Estimates of vital rates for the Canadian Indians. 1960-1970». Demography, 10, 367-382.
- PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT, 1979. Profil démographique des Indiennes inscrites. Ottawa, Direction de la recherche, 34 p.
- RAM, Bali et Anatole ROMANIUC, 1984. Fertility Projections of Registered Indians. Ottawa, Statistique Canada, 52 p. (inédit).
- ROBITAILLE, Norbert et Robert CHOINIÈRE, 1984. Aperçu de la situation démographique et socio-économique des Inuit du Canada. Ottawa, Direction de la recherche, Orientations générales, Affaires indiennes et du Nord Canada, 116 p.
- ROMANIUK, Anatole et Victor PICHÉ, 1972. «Natality estimates for the Canadian Indians by stable population models, 1900-1969». Canadian Review of Sociology and Anthropology, 9, 1-20.
- ROWE, G. et M.J. MORRIS, 1984. Mortality Projections for Registered Indians. Ottawa, Statistique Canada, 42 p. plus annexes (inédit).
- SIGGNER, Andrew J., 1979. Aperçu de la situation démographique, sociale et économique de la population indienne inscrite du Canada. Ottawa, Direction de la recherche, Programme des Affaires indiennes et inuit, 52 p.
- STATISTIQUE CANADA, 1982. Population, répartition géographique - Terre-Neuve. Ottawa, Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, no 93-901.
- STATISTIQUE CANADA, 1984. Les Autochtones au Canada. Ottawa, Statistique Canada, 99-937 en catalogue.
- TAQRALIK, 1984. Native women's association offers help to Inuit Women.

RÉSUMÉ - SUMMARY - RESUMEN

ROBITAILLE Norbert et CHOINIÈRE Robert - L'ACCROISSEMENT
DÉMOGRAPHIQUE DES GROUPES AUTOCHTONES DU CANADA AU
XXe SIÈCLE

Après avoir présenté les différents concepts qui définissent les autochtones (Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis et Inuit), les auteurs examinent la distribution géographique des populations autochtones en 1981, et leur accroissement depuis 1901. L'évolution de la structure par âge de certains groupes autochtones est ensuite présentée et comparée à celle de la population canadienne. Sont également analysées les composantes de l'évolution des groupes autochtones, soit la fécondité, la mortalité, la migration et la mobilité ethnique et linguistique. On remarque à partir des résultats obtenus que les populations autochtones ont une croissance bien supérieure à celle qui est observée pour l'ensemble de la population canadienne. Cette situation s'explique principalement par une surfécondité dont l'importance tend cependant à décroître.

ROBITAILLE Norbert and CHOINIÈRE Robert - THE DEMOGRAPHIC GROWTH
OF NATIVE PEOPLES IN CANADA IN THE 20th CENTURY

After presenting the various concepts defining the native peoples (registered and non registered Indians, Metis, Inuit), the authors examine the geographical distribution of the native populations in 1981, and their growth since 1901. The evolution of the age structure is also considered, and compared to the one observed for the Canadian population as a whole. Finally, the components of demographic growth (fertility, mortality, migration, ethnic and linguistic mobility) are analysed. Results show that the growth rate of the native populations is much higher than the rate of the total Canadian population. This is mainly due to higher, but rapidly declining, fertility rates.

ROBITAILLE Norbert y CHOINIÈRE Robert - EL CRECIMIENTO
DEMOGRÁFICO DE LOS GRUPOS AUTÓCTONOS DEL CANADÁ EN EL
SIGLO XX

Después de haber presentado los diferentes conceptos que definen los autóctonos (indígena inscripto, indígena non inscripto, mestizo y inuit) los autores examinan la distribución geográfica de las poblaciones autóctonas en 1981 y su crecimiento desde 1901. La evolución de la estructura, por edad, de ciertos grupos autóctonos es luego presentada y comparada con la de la población canadiense. También se analizan los componentes de la evolución de los grupos autóctonos, sea la fecundidad, la mortalidad, la migración y la movilidad étnica y lingüística. Se observa, a partir de resultados obtenidos que las poblaciones autóctonas tienen un crecimiento superior a aquel que es observado por el conjunto de la población total canadiense. Esta situación se explica por una gran fecundidad cuya importancia tiende sin embargo a decrecer.